

UNE FORÊT **menacée** : UNE PRÉVENTION STRUCTURÉE EN **3 métiers**

Inform ET SENSIBILISER

Surveiller



« LA PRÉVENTION
A UN PRIX, NE RIEN
FAIRE COÛTE
PLUS CHER »

La forêt d'Aquitaine est une forêt majoritairement cultivée.
La DFCI intervient sur les départements de la Dordogne,
de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.



Un réseau structuré

Les structures de DFCI sont des établissements publics sous tutelle préfectorale animés par des bénévoles ou regroupant des collectivités, destinataires de la cotisation annuelle des propriétaires, des collectivités, ainsi que des financements publics.

- **210 ASA de DFCI** (Associations Syndicales Autorisées) communales ou intercommunales, gérées par des propriétaires forestiers bénévoles,
- **3 Unions d'ASA et 1 Syndicat Mixte Ouvert** (SMO) départementaux qui apportent un soutien technique et administratif,
- **1 association régionale** (loi 1901) qui coordonne les actions.



**1^{RE} RÉGION FORESTIÈRE
FRANÇAISE**



**95 % DE PROPRIÉTÉ
PRIVÉE**



**1 450 DÉPARTS
DE FEU / AN**



2 200 HA BRÛLÉS / AN



**95 % DES FEUX DE
FORÊTS SONT LIÉS À
L'ACTIVITÉ HUMAINE**



**5 % SONT DUS
À LA FOUDRE**

1

Le site

www.dfci-aquitaine.fr

- Prendre connaissance du niveau de vigilance en cours et des possibles restrictions et/ou interdictions d'accès aux massifs forestiers.
- Retrouver les conseils utiles et les bons comportements à adopter.
- Retrouver des ressources prêtes à l'emploi (plaquettes, affiches...) et les mesures réglementaires pour les administrés.

2

Les réseaux sociaux

@DFCIaquitaine



- Se renseigner et pouvoir relayer l'information en temps réel.
- Suivre l'actualité des massifs forestiers.

3

Les manifestations

locales

Pouvoir informer et sensibiliser via la présence des structures de DFCI locales sur sollicitation des collectivités et/ou des partenaires.



**LES BÉNÉVOLES
DE DFCI**



Les structures de DFCI organisent des patrouilles circulant en forêt, animées par des bénévoles. Cette mission a été confiée à la DFCI Aquitaine par le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest dès 2023.

- **Sensibiliser** les personnes rencontrées.
- **Assurer une présence dissuasive** au sein des massifs.
- **Coordonner** avec des outils innovants et partagés.

En cas de feu de forêt

Les structures de DFCI sont à disposition du Directeur des Opérations de Secours (D.O.S) pouvant être le Maire ou le Préfet, selon les instructions du Commandant des Opérations de Secours (C.O.S).

Pour ces actions, le Maire peut s'appuyer sur le concours technique des structures de DFCI, éventuellement prévu dans le Plan Communal de Sauvegarde, pour les ressources humaines, matérielles ainsi que leur coordination.

Lors des périodes à risque

En collaboration avec :



**LES SERVICES
DE L'ÉTAT**



**LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**



**L'OFFICE NATIONAL
DES FORÊTS (ONF)**



**LA GENDARMERIE
NATIONALE**

► **Coordination des actions de soutien forestier**
La DFCI peut concourir à l'organisation des actions d'arrosage des lisières et de travaux forestiers d'urgence en s'appuyant sur le réseau de bénévoles et les équipes de DFCI avec la contribution des acteurs des filières forêt-bois-papier et agricole.

► **Appui à la surveillance des zones incendiées**
Le Maire a la responsabilité d'assurer la surveillance des zones sinistrées après le retrait des sapeurs-pompiers, en accord avec le C.O.S. Cette surveillance est destinée à alerter les secours en cas de reprise et limiter certains fumérons lorsque cela est possible. Elle peut durer plusieurs semaines.

**1,3 MILLIONS
D'HECTARES
PROTÉGÉS**



**55 000
PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS**



**650
COMMUNES
COUVERTES**



**2 500
BÉNÉVOLES
SUR LE TERRAIN**



**70
PICK-UPS**



**100
CITERNES
MOBILES**



**20
CAMIONS-
CITERNE
FORESTIERS**



« LA PROTECTION
DES FORÊTS EST
L'AFFAIRE DE TOUS :
INFORMER, C'EST
DÉJÀ PARTICIPER »

Aménager

- **Les infrastructures** créées et gérées servent pour la lutte active assurée par les sapeurs-pompiers ainsi que pour la gestion et l'exploitation des parcelles forestières.
- **Les structures de DFCI travaillent en étroite collaboration avec les communes**, notamment sur la coordination de travaux d'investissement et d'entretien.
- **Ces structures peuvent également apporter une expertise** de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.



4,5 MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT/AN



44 000 KM DE
PISTES FORESTIÈRES



5 000 POINTS
D'APPROVISIONNEMENT
EN EAU



17 000 KM
DE FOSSÉS



55 000
PONTS



10 000 PANNEAUX
DE SIGNALISATION

Nous contacter



Bruno Lafon
Président
05 57 85 40 38
ardfci@ardfci.com

DFCI Gironde

Bruno Lafon
Président
05 57 85 40 25
dfci33@ardfci.com

DFCI Dordogne

Michel Campagnaud
Président
05 53 45 47 88
smo.dfc24@gmail.com

DFCI Landes

Nicolas Lafon
Président
05 58 75 26 82
contact@dfci40.com

DFCI Lot-et-Garonne

Arnaud Régat
Président
05 53 20 08 73
dfci47@wanadoo.fr

Les partenaires impliqués



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



VOTRE PARTENAIRE
FACE AU RISQUE **feu de forêt**